



PV CC Coppet 7/2011

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2011

Corrigé suite à la séance d'écoute de la bande effectuée par le bureau le 14.12.2011 et des réécoutes par la secrétaire, corrections en italique page 14

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 52 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 2 Conseillers ou Conseillères
Absents : 1 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 29 août 2011 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Rapports des commissions permanentes de la Mobilité et d'Urbanisme concernant le préavis No 17/2010-2011 relatif à l'adoption du Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) – volet stratégique ;**
5. **Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 02/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 16'904.00 pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de service ;**
6. **Rapport de la commission permanente de l'Urbanisme concernant le préavis No 09/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 46,000.00 pour l'établissement du plan partiel d'affectation (PPA) « Pessules - Les Vues » ;**
7. **Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 10/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 47,000.00 pour la modification du ponton d'amarrage de l'unité d'intervention, du changement du treuil et de l'entretien du local du sauvetage ;**
8. **Rapport de la commission permanente des Finances concernant le préavis No 11/2011-2012 relatif à l'Arrêté d'imposition pour 2012 ;**
9. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**

10. Divers et propositions individuelles.

1. Approbation du Procès-verbal du 29 août 2011

Le Président, Yves Riesen, ouvre la discussion sur le procès-verbal.

Mme M. Juillard fait remarquer que lors de cette séance il y avait, non pas 52 mais 53 conseillers présents alors que les calculs ont été faits sur 52 votants. Il lui est rappelé que puisque le Président ne vote qu'aux scrutins à bulletin secret ou lors d'égalité de voix, il n'est pas inclus dans le nombre.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 50

Non : 0

Abst. : 1

Le PV du 29 août 2011 est approuvé.

La secrétaire est chaleureusement remerciée pour son travail.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les points suivants :

Annulation du la séance du Conseil du 14 novembre 2011

Il a été décidé, avec la Municipalité, d'annuler la séance du 14 novembre. La prochaine séance se tiendra le **lundi 12 décembre dans les caves du Château à 18h30** où elle sera suivie par le repas traditionnel de fin d'année.

Coordonnées bancaires

Cette fiche remise aux conseillers servira à verser les indemnités lors de leurs participations aux commissions. Cependant, les présidents de commissions voudront bien passer vers M. J. Bertoncini pour retirer les indemnités dues à ce jour.

Conseils Intercommunaux (AJET, ASCOT, etc...)

Remarque importante : tous les conseillers communaux qui ont été élus pour participer à ces Conseils sont tenus de le faire ou, en cas d'empêchement, doivent s'excuser et se faire remplacer par les suppléants à qui il faudra transmettre le dossier. Lors de la séance de l'ASCOT, par exemple, plusieurs conseillers manquaient et, comme l'a fait remarquer Mme Mutton, secrétaire de l'AJET, si la commune n'est pas représentée la séance doit être annulée.

3. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Concernant le report de la prochaine séance, M. G. Produit explique qu'un seul préavis étant prêt pour le 14 novembre, il semblait judicieux d'attendre la suivante pour avoir plus de projets à présenter. Dans le calendrier de l'année prochaine, qui va être envoyé par e-mail, beaucoup de dates sont prévues ; il faudrait les inscrire dans les agendas, quitte à les modifier par la suite.

Conseil régional

Le syndic siège au conseil de direction. C'est une association relativement jeune (2005) où il s'agit de réaliser concrètement l'objet d'études comme, par exemple, le régime des transports publics où 5 lignes de bus sont prévues à Coppet d'ici 2012. Une soixantaine de projets ont été recensés, représentant environ 680 millions de francs.

Le financement se fera par l'Etat, le Canton, la Région et la Commune (CHF 192.00 par an et par habitant). Il sera inscrit dans le Plan d'Investissement et non dans le budget. Ce plan est basé sur la solidarité et les infrastructures se feront dans tout le district, sauf bien sûr les investissements propres à une commune qui seront pris en charge par celle-ci. Pour Coppet, par exemple, le projet de requalification de la RC1 qui va de Mies à Founex, sera pris en charge par toutes les communes par le biais du fonds d'investissement régional. A chaque projet un préavis sera présenté au Conseil communal qui décidera de son acceptation ou de son refus.

M. J-C Trotti

- Déchets

Une taxe poubelle, soit au sac ou au poids, est à l'étude par le biais de la SADEC, association régionale qui s'occupe des déchets.

- Parking des Toises

La première étape du projet est terminée et l'année prochaine le tapis définitif sera posé.

- Passerelle de la Gare

Terminée, sauf le passage sous-voies qui le sera prochainement.

- Réfection de la place du Four

Elle a commencé et durera 3 semaines environ, soit du 10 au 28 octobre 2011.

Route de la gare

- Des modérateurs de vitesse (faux seuils comme à la route de Founex) seront placés provisoirement puisque l'installation d'un giratoire est en cours de négociations dans le cadre des aménagements régionaux : coût d'environ CHF 1,800,000.00.

Centre sportif des Rojalets

- La pose du revêtement du terrain synthétique est en train de se faire et tout sera terminé à mi-novembre, si le temps le permet.

Mme N. Imesch

- La nouvelle loi sur l'organisation de la police entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et remplacera la convention intercommunale passée avec la police cantonale vaudoise. La commune de Coppet a adhéré à une nouvelle association qui regroupe les anciennes communes de l'ACCP et deviendra l'AVCD. Plus d'informations seront données dans un prochain Conseil.

Mme I. Naville

- La buvette du Port fermera à fin octobre. Des études sont faites pour en trouver une nouvelle plus grande (toujours provisoire) avec WC et cuisine afin de pouvoir servir une petite restauration.
- A la gare un « mini buffet de gare » sera installé d'ici quelques semaines et offrira une restauration simple et des journaux.
- Les panneaux d'information de la place des Ormes et de la Gare vont être remplacés. Des panneaux d'affichage LED pourraient être mis à l'entrée de Coppet et feront l'objet d'un prochain préavis.

Mme S. Paratore

- Le centre des jeunes et de loisirs de Terre Sainte, la Baraka, actuellement à Tannay, va être déplacé à Commugny, en janvier prochain, dans un nouveau local actuellement en construction. Il sera ouvert à tous les jeunes de la Terre Sainte et toutes les communes participeront au financement.

Monsieur G. Produit

Préavis pour le prochain conseil

- budget 2012
- demande de crédit pour le parc informatique
- panneau d'affichage à l'entrée du bourg

4. Rapports des commissions permanentes de la Mobilité et d'Urbanisme concernant le préavis No 17/2010-2011 relatif à l'adoption du Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) – volet stratégique

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'Urbanisme, Mme L. Volant, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de la Mobilité, M. R. Girod, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Début de l'ajout du 16 janvier, après réécoute des enregistrements par la secrétaire :

M. G. Cherbuin « J'ai juste une question sur le règlement, on entame les débats avant la votation sur le préavis, est-ce que les gens autres que du Conseil peuvent intervenir pendant les débats ».

Le président répond « En l'occurrence M. Freudiger est un délégué technique et un soutien de la Municipalité. Il engage la Municipalité et la soutient dans la démarche d'acceptation ou de refus de ce PDRL, donc je laisse la parole à M. Freudiger ».

Fin de l'ajout du 16 janvier.

M. A. Maillard demande s'il y a une opinion minoritaire. Mme L. Volant répond qu'il y en a en effet une. Le Président précise qu'il n'a rien reçu à ce sujet.

M. G. Cherbuin indique qu'il ne désirait pas signer, trouvant ce plan trop contraignant pour la commune à cause notamment du point B1 « Développement et Stratégie ». *Selon son avis personnel, il n'y a pas de garantie que la commune sera toujours indépendante (correction faite le 14.12.11 après relecture de la bande par le bureau)*

Ajout du 16 janvier de la retranscription de la réponse après réécoute des enregistrements par la secrétaire :

M. G. Produit : « Pour pouvoir développer, il faut d'abord que les propriétaires fonciers soient d'accord, ensuite, il faut qu'un dossier soit établi en partenariat commune, région, canton, puis ce dossier, c'est vous qui le validez, c'est ni plus ni moins que l'assemblée législative du village. Il est vrai que l'élaboration de ce dossier passe par un certain nombre de contraintes. M. G. Cherbuin a raison dans ses propos mais in fine la décision vous appartiendra. C'est le cas, je crois qu'il faut appeler un chat un chat, on parle ici tout bêtement du PDL de Coppet, où c'est vrai que vos autorités ont présenté un premier projet qui était très conséquent en terme de densification autour de la gare, ce n'est pas un secret. C'est une volonté très marquée du canton de densifier, car ça fait partie de ses objectifs stratégiques. On s'est battu pour réduire ceci, pas assez de l'avis de certain. Maintenant on travaille encore et c'est vous qui, j'espère, dans le courant de l'année prochaine, validerez ou pas ce possible quartier qui pourrait être amené à être développé. Je comprends la position, mais n'oubliez pas que finalement c'est vous qui avez le dernier mot »

Fin de l'ajout du 16 janvier.

M. A. Alliste pense que les 15 objectifs présentés vont provoquer des conflits d'intérêt entre eux. Par exemple l'environnement avec la construction de nouveaux quartiers et les transports. Comment peut-on résoudre ces problèmes ?

M. G. Produit répond que le Canton dispose de 15 services, chacun faisant des études complémentaires qui sont confrontées jusqu'à ce que des compromis soient trouvés. A notre époque, il n'est plus possible de tout bloquer et une densification, avec le moins de prise au sol, semble incontournable, tout en gardant des espaces verts

M. A. Alliste demande quelle influence peut avoir la Commune sur ce projet régional qui est imposé ?

M. G. Produit répond que le plan directeur régional donne déjà les limites à observer. La marge de manœuvre des projets concernant notre territoire est détenue par les conseillers, mais dans un cadre donné, et ce sont les autorités de la Commune qui doivent négocier.

Par exemple, la croissance de la population est limitée à 15% sur 15 ans dans les régions les moins développées et certaines n'auront même pas la possibilité de faire des propositions si elles ne se trouvent pas sur un axe ou dans un centre régional.

M. M. Gada reprend la question du non rapport de minorité alors que seulement 4 conseillers sur 7 ont signé le rapport. Comment pourra-t-on savoir par la suite, pour quelles raisons ces personnes n'ont pas signé.

Le Président répond que la commission a siégé et a fait un rapport de majorité. Quant à M. Cherbuin, il a pu donner son point de vue personnel lors de cette séance.

M. R. Camponovo précise qu'il fait aussi partie de ceux qui n'ont pas signé, n'étant pas convaincu par ce rapport et préférant en débattre. Pour lui aussi il y a trop d'éléments contraignants et complexes ; il garde un principe de précaution et de prudence. Le PDRN parle seulement de croissance mais pas de limitation, pourquoi ? Et qu'en est-il des personnes âgées, de la mixité sociale ? Coppet est la commune qui va devoir mettre le plus dans la corbeille.

M. G. Produit répond qu'il comprend la prudence de M. Camponovo mais pense qu'il faut tenter de maîtriser la croissance. En effet, 42 communes sur 47 ont validé ce projet : Essertines sur Rolle, Perroy, Borex et Coppet doivent donner leur aval d'ici Noël. Pour Bassins, pour le moment cette commune ne fait pas partie du Conseil Régional.

Concernant le fait que Coppet serait la commune qui a le plus à perdre : Rolle, Gland et Nyon disent la même chose. Si Coppet ne fait rien, nous n'aurons que les nuisances, mais si nous participons à son organisation, on peut les limiter.

M. P. Freudiger, secrétaire général du Conseil Régional, cheville ouvrière de ce dossier, délégué technique et soutien de la municipalité, apporte quelques compléments. Le PDRN n'a pas vocation à tout régler ; seulement les questions territoriales. La croissance de notre région, ainsi que celle de la France voisine, vient du transfert d'habitants de Genève et se poursuivra encore pendant plusieurs années mais à un niveau moindre qu'en 1980-1990. De ce fait cette population devra se concentrer près des voies de chemin de fer. Ce qui signifierait pour certaines communes, un développement plus faible que par le passé. Il est clair que la Confédération ne fait que donner des orientations, le Canton, une interprétation tout en restant dans la ligne de la Confédération et les communes ont un rôle prépondérant dans la légalisation de nouvelles situations. Les réponses aux questions posées par M. Camponovo se retrouvent dans le document et une brochure a été faite sur la région mettant en évidence ces problèmes, ainsi que le manque de logements pour les jeunes de 18 à 35 ans qui doivent quitter la région.

Mme S. Baltzer demande si les communes ayant accepté ce plan ont fait des réserves ?

M. G. Produit répond que c'est un document qui ne peut être qu'accepté ou refusé, mais pas amendé.

M. A. Maillard regrette qu'un rapport de minorité n'ait pas été présenté, permettant ainsi de gagner du temps, car les autres conseillers n'ont pas étudié ce problème d'une façon aussi approfondie.

Mme L. Bory Villa trouve plus positif de faire partie de ce plan directeur plutôt que de vouloir rester indépendants en le refusant, car on peut ainsi en discuter. Concernant la mobilité, par exemple, ce n'est pas la commune qui réglera ce problème : ça se passera à l'échelon régional. Nous faisons partie de la région et il faut s'y associer, quitte à demander des modifications si nécessaire.

Applaudissement de la salle

M. F. Keller aimerait connaître le niveau de contraintes que nous allons accepter en votant ce PDR ?

M. G. Produit explique que, par exemple, concernant le PDL de la gare de Coppet, le CUS désiré par le canton était de 1. Le périmètre est resté le même et on est à 0,47. On a pu le diminuer parce qu'il y a eu une volonté politique et populaire, mais on ne peut plus mettre de villas, il faut densifier. Finalement, le but serait de laisser les véhicules à la maison.

M. P. Freudiger précise que ce plan lie les autorités qui l'ont accepté et qui sera intégré ensuite dans le plan directeur communal. Le Canton s'est engagé pour requalifier la route Suisse de Mies à Founex, mais il faut aussi que les communes fassent un effort en acceptant le PDR.

M. R. Camponovo explique que s'il n'a pas signé le rapport, c'était pour qu'on en débattenne ce soir. Un rapport de minorité aurait entraîné un report du projet, donc une perte de temps.

M. J.-C. Widmer, qui fait partie des non-signataires, rejoint MM. Camponovo et Cherbuin dans leurs remarques.

M. N. Gerber aimerait connaître le pourcentage demandé pour l'acceptation de ce projet par les Communes ? Une réponse négative ne changerait peut-être rien.

M. G. Produit répond qu'il faut dire oui !

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 38 Non : 7 Abstention : 6

Le préavis No 17/2010-2011 relatif l'adoption du Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) – volet stratégique, est accepté.

5. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 02/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 16'904.00 pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de service

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, M. E.-P. Wegmann, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. G. Cherbuin fait remarquer que la demande vient après l'achat du véhicule... et ne voit pas de caractère d'urgence à cet achat.

Mme Imesch explique que les employés avaient pour habitude d'utiliser leur propre véhicule et, suite à un accident, il a été décidé de faire le nécessaire au plus vite.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 47 Non : 1 Abst. : 3

Le préavis No 02/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 16'904.00 pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de service, est accepté.

6. Rapport de la commission permanente d'Urbanisme concernant le préavis No 09/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 46,000.00 pour l'établissement du plan partiel d'affectation (PPA) « Pessules - Les Vues »

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'Urbanisme, M. G. Cherbuin, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 51 Non : 0 Abst. : 0

Le préavis No 09/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 46,000.00 pour l'établissement du plan partiel d'affectation (PPA) « Pessules - Les Vues », est accepté à l'unanimité.

7. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 10/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 47,000.00 pour la modification du ponton d'amarrage de l'unité d'intervention, du changement du treuil et de l'entretien du local du sauvetage

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, M. P. Olsson, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme C. Gavin pense que la somme de CHF 9,000.00 pour la maçonnerie est trop peu élevée au vu des problèmes de fissure de cet été.

Mme N. Imesch répond qu'en cas de besoin une demande sera représentée.

M. P. Girardi s'étonne qu'on demande aux bénévoles du Sauvetage de faire eux-mêmes les travaux.

M. G. Produit lui répond que c'est la coutume avec les sociétés locales. La marchandise est fournie et les travaux effectués par les membres.

M. G. Cherbuin relève que les murs extérieurs vont être refaits et qu'il faudrait CHF 11,000.00 au lieu de CHF 4,000.00 pour la peinture, ce qui amènerait le devis à CHF 54,000.00. Il dépose un amendement dans ce sens.

Plus de 5 personnes appuient cette demande et l'Assemblée passe au vote sur cet amendement.

Oui : 46

Non : 2

Abst. : 3

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis amendé à CHF 54,000.00 et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 50

Non : 0

Abst. : 1

Le préavis No 10/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 47,000.00, amendé à CHF 54,000.00, pour la modification du ponton d'amarrage de l'unité d'intervention, du changement du treuil et de l'entretien du local du sauvetage, est accepté.

8. Rapport de la commission permanente des Finances concernant le préavis No 11/2011-2012 relatif à l'Arrêté d'imposition pour 2012

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 51

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 11/2011-2012 relatif à l'Arrêté d'imposition pour 2012, est accepté à l'unanimité.

9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 51

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

M. A. Maillard aimerait savoir quelle est la légitimité de la Région qui se situe entre le Canton et la Commune.

M. G. Produit explique que les communes ont décidé de se mettre ensemble (46 sur 47) car une vision du territoire communal seulement n'est plus suffisante pour les projets de mobilité ou de culture, par exemple. Cette association fonctionne comme une entité juridique avec un comité de direction composé de 11 membres et un Conseil intercommunal où chaque commune a une voix par 1000 habitants. Jusqu'à maintenant ce sont surtout des études, des crédits et des préavis qui ont été votés. Chaque commune verse CHF 20.00 par habitant afin de payer les salaires du secrétaire régional et du chef de projets. Les communes ont décidé de verser au conseil régional l'argent qu'elles destinaient au Conservatoire et Ecole de Musique et tous les Conseils régionaux du canton versent le même montant. L'utilisation des salles de sport est également étudiée. Cet outil sert à organiser, réguler et coordonner de manière intercommunale.

Ce sont principalement l'urbanisation et la mobilité qui en sont les grands thèmes et le canton en fait de plus en plus un passage obligé.

Mme C. Demole demande pourquoi les travaux dans le chemin des Grands-Huttins durent depuis 4 mois, alors qu'il avait été prévu 2 mois ?

M. J-C Trotti reconnaît qu'il s'est trompé car normalement on compte 1 mois pour CHF 100,000.00 de travaux, soit 5 mois pour ce chantier. Mais il a fallu associer Swisscom et TRN et faire des séparatifs pour des privés, ce qui a pris du temps. La pose du revêtement bitumineux sera effectuée la semaine 45 (du 7 au 11.11.11), si le temps le permet.

Mme S. Baltzer aimerait savoir ce qu'il en est du site internet de la Commune ?

M. G. Produit explique qu'il avait été laissé en attente à cause des projets de fusion. Mais maintenant il va être remis à jour.

M. M. Gada s'étonne qu'il n'y ait pas de cases bleues comme prévu sur le parking des Toises, seulement des blanches.

M. J-C Trotti explique que la situation est provisoire puisqu'on posera le tapis définitif dans une année et, pour les places blanches, il n'y a pas besoin de faire de demande de légalisation. La mise en place de cases bleues sera faite après la pose du tapis bitumineux final.

Mme M. Gavin propose de relancer Lausanne suite à l'effondrement de la grange de Mme Duvillard à cause des vibrations provoquées par la circulation et demande ce que peut faire la Commune pour que des appartements à loyer modéré soient construits à cet endroit.

M. Produit salue Mme Duvillard qui est dans la salle et l'informe qu'une délégation de la commune espère la rencontrer la semaine prochaine pour discuter de ces problèmes, mais spécifie que ce n'est pas la Municipalité qui décide, mais les propriétaires. Des nouvelles sur ce sujet seront données lors du prochain conseil.

Concernant les vibrations, et d'après le service des monuments historiques, il semblerait que ce ne soit pas le passage de gros véhicules qui les provoque. D'autre part, des études ont été réalisées pour calculer le niveau sonore et des modifications vont être faites pour essayer de le diminuer, avec un « tapis phonoabsorbant ».

Mme T. Moreillon relève qu'il y a d'autres bâtiments qui présentent également des problèmes tels que l'ancien dépôt Scherzinger.

M. A. Maillard demande si nous aurons une présence policière plus permanente à Coppet avec la nouvelle loi.

Mme N. Imesch répond que des discussions sont en cours à ce sujet.

Mme N. Bertinotti aimerait savoir comment sera géré le nouveau centre pour les jeunes.

Mme S. Paratore explique qu'il sera géré par 2 animateurs, présents respectivement à 85 et à 80%.

Mme N. Allegra rapporte que les commerçants et aussi des clients se plaignent du temps trop court de parcage dans le Bourg. Il en va de même avec des entreprises qui doivent décharger leur matériel et ensuite chercher un parking.

M. J-C Trotti rappelle que suite à la nouvelle politique de stationnement, mise en place prochainement, des zones de 3 heures sont prévues.

M. E. Charlot-Valdieu demande si la nouvelle buvette du port sera plus belle que celle qui est installée actuellement, en bois par exemple.

Mme I. Naville lui répond que c'est une buvette provisoire qui sera louée mais tout sera fait pour qu'elle soit le plus esthétique possible.

Mme L. Volant aimerait savoir si les ateliers pour le PDRN sont ouverts aux autres conseillers.

M. G. Produit répond qu'il n'y a plus de commissions puisque le plan a été validé. Cependant, dans le cadre du Conseil intercommunal, Mme I. Naville représente la commune de Coppet.

En revanche, tous les premiers mercredis du mois, à 19h00, les ateliers du PDL se tiennent dans la salle communale, sauf la prochaine fois car ce sera dans les caves du Château. Au début, les autorités voulaient proposer un lieu d'informations détaillées et de compréhension ouvert à tous. Or, depuis ils étudient les 7 amendements proposés par le Conseil communal, et souhaitent y associer toutes les commissions ainsi que les personnes intéressées.

M. A. Maillard aimerait connaître les horaires du futur « mini buffet de gare » et ce qui est prévu pour éviter la petite délinquance.

M. G. Produit indique qu'ils seraient basés sur les horaires des trains, soit de 06h00 à minuit. Vu qu'il y aura une activité, cela devrait permettre de diminuer certaines incivilités. Le tenancier a dit qu'il voulait se fournir auprès des commerçants de Coppet. Cette buvette sera également provisoire.

M. N. Gerber précise que le bruit des avions mentionné dans le rapport de la commission d'urbanisme n'est pas dû à des changements de route mais plutôt aux vents.

Mme C. Demole aimerait savoir quand paraîtra le prochain « Journal de Coppet ».

M. G. Produit explique qu'il est pratiquement prêt et qu'il sera envoyé fin octobre.

M. P. Olsson aimerait que soient remises en place les 2 plaques de fonte qui ont été déplacées vers le passage piéton, car c'est horriblement bruyant quand passent les voitures.

Mme P. Gianoli Tuena aimerait connaître les dates des Conseils pour 2012.

La Municipalité ayant accepté le planning proposé par le bureau, le Président donne les dates des Conseils 2012 en indiquant que la date du 27 août est sous réserve :

6 février – 19 mars – 30 avril – 25 juin – 27 août – 8 octobre – 12 novembre – 17 décembre 2012.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 22h50.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Josyane Noverraz